

DÉCISION N° 222 / 2025

confiant mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Pascal HUBER, Conseiller délégué de l'Eurométropole de Metz, pour se rendre à une réunion de Pilotage PCAE3 Mauritanie qui se tiendra du 18 au 20 mai 2025 à Lausanne (Suisse).

De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250515-decis222-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 15 MAI 2025

Le Président

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal line with a vertical line extending downwards from the center.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement